



**CONDITIONS GENERALES DE VENTE ACACED EN DISTANCIEL  
FORMATION DE L'ATTESTATION DE CONNAISSANCES POUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE  
D'ESPECES DOMESTIQUES DEDIEE AUX CHATS**

**Nature de l'action** : Action d'adaptation et de développement des compétences, conformément à l'article L.6313-1 du code du travail. Elle vise à sensibiliser les stagiaires aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux des animaux de compagnie d'espèces domestiques, à leur sélection, leur entretien et à la réglementation les concernant.

**I - INSCRIPTION**

Pré-requis : Sans niveau requis de connaissances

Les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles (12 places maximum). Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le candidat et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du candidat et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

**a) Inscription financée à titre personnel :**

Dans le cas d'une inscription financée personnellement par le candidat, celui-ci adresse au LOOF par mail ([formations@loof.asso.fr](mailto:formations@loof.asso.fr)) son bulletin de réservation, dûment complété, daté et signé, l'attestation sur l'honneur, la copie de sa pièce d'identité (qui devra être la même à présenter lors de la formation sur les 3 jours et à l'examen final).

Vous passerez par la plateforme HELLOASSO pour financer la formation. Le candidat adresse également une copie des présentes conditions générales de vente, paraphées, datées et signées.

L'inscription est validée après réception du paiement, du dossier et de tous les documents demandés.

Ensuite, Le LOOF transmet une convocation, le programme et le planning. Une semaine avant la formation, le LOOF enverra un lien à la connexion TEAMS et les cours à télécharger par wetransfert.

**b) Inscription financée par un organisme collecteur ou autre :**

Dans le cas d'une inscription bénéficiant d'un financement, celui-ci adresse au LOOF par mail ([formations@loof.asso.fr](mailto:formations@loof.asso.fr)) son bulletin de réservation, dûment complété, daté et signé, l'attestation sur l'honneur, la copie de sa pièce d'identité (qui devra être la même à présenter lors de la formation sur les 3 jours et à l'examen final).

Vous passerez par votre compte CPF ou autre organisme pour financer la formation. Le candidat adresse également une copie des présentes conditions générales de vente, paraphées, datées et signées.

L'inscription est validée après confirmation de la prise en charge du financement, du dossier et de tous les documents demandés.

Ensuite, Le LOOF transmet une convocation, le programme et le planning. Une semaine avant la formation, le LOOF enverra un lien à la connexion TEAMS et les cours à télécharger par wetransfert.

A l'issue de la formation, le LOOF expédie au candidat :

- une attestation individuelle de suivi de formation
- un bordereau de score

La DRAAF expédie au candidat (un mois environ après la formation) une ATTESTATION DE CONNAISSANCES.

## **II – DOIT DE RETRACTION**

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le candidat dispose d'un délai de 14 jours à compter de la conclusion de l'inscription pour exercer son droit de rétraction. Pour modifier ce droit, le candidat doit notifier sa décision par écrit à l'adresse email :

[formations@loof.asso.fr](mailto:formations@loof.asso.fr). Passer ce délai, le candidat renonce expressément à ce droit.

## **III - MODALITES DE PARTICIPATION et CONDITION POUR EXAMEN FINAL**

- Veuillez-vous assurer de disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam, d'un microphone et d'une connexion Internet stable. **Le LOOF décline toute responsabilité en cas de perte de connexion et non suivi de formation.**

- Pendant toute la durée de la formation, votre caméra devra être ouverte afin de confirmer votre présence.

- Les participants recevront un support de formation ainsi qu'un guide technique pour l'utilisation de la plateforme avant le début de la session.

### **1- Conditions techniques obligatoires**

- Pour l'examen final du QCM, vous devrez avoir **IMPERATIVEMENT** une **CAMERA EN FILAIRE** qui sera face à votre écran afin que l'organisatrice puisse regarder celui-ci pendant l'examen mais aussi positionnée de manière à montrer, votre visage, les mains et l'environnement immédiat.

- Vous devrez avoir qu'un seul écran ouvert et le micro sera ouvert pendant toute la durée de l'épreuve. L'utilisation de casques audio et d'écouteurs est interdite.

- l'organisateur sera en mesure de vous demander un tour de la pièce afin de vérifier aucune tricherie à l'examen.

### **2- Vérifications préalables**

- Avant le démarrage du QCM, l'organisateur procédera aux vérifications suivantes : appel nominal des candidats, activation des caméras et micros, contrôle visuel de l'environnement (bureau dégagé, absence de documents) et confirmation orale du candidat qu'il est seul dans la pièce.

- Une déclaration sur l'honneur est signée par chaque candidat préalablement à l'épreuve.

### 3- Surveillance pendant l'épreuve

Pendant toute la durée du QCM :

- les caméras et micros restent activés.
- l'organisateur effectue un contrôle visuel régulier de l'ensemble des candidats
- toute anomalie (bruit suspect, absence à l'écran, comportement inhabituel) fait l'objet d'un rappel immédiat des consignes.

L'organisateur ne peut être tenu responsable d'une fraude dissimulée volontairement par un candidat, dès lors que les moyens de surveillance définis ont été mis en œuvre.

### 4- Fraude et non-respect des consignes

En cas de non-respect des règles ou de suspicion de fraude :

- l'organisateur se réserve le droit d'interrompre l'épreuve
- l'épreuve peut être annulée
- un procès-verbal est rédigé et conservé

### 5- Traçabilité

- Feuilles d'émargement
- déclarations sur l'honneur
- procès-verbal de session
- résultats du QCM

**Aucune formation ACACED en distanciel devra être suivie par le biais d'une tablette ou d'un téléphone. Lors de la formation, le LOOF refusera toute personne se présentant sans les conditions exigées ci-dessus et aucun remboursement ne sera accepté.**

## IV – ACCES A LA FORMATION

- Les accès à la plateforme et aux contenus pédagogiques sont strictement personnels et ne peuvent pas être partagés.
- Le LOOF se réserve le droit de suspendre l'accès en cas de non-respect des conditions d'utilisation.

## V – CONDITIONS D'ANNULATION & DE REPORT (demande du stagiaire)

Toute demande d'annulation ou de report d'une inscription doit être signalée par écrit le plus rapidement possible à l'adresse [formations@loof.asso.fr](mailto:formations@loof.asso.fr).

Les demandes d'annulations sont soumises aux conditions suivantes (sauf en cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille – Justificatif exigé) :

- 50% de retenue du montant.

Les demandes de report sont soumises aux conditions suivantes (sauf en cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille – Justificatif exigé) :

- 50% de retenue du montant.

En cas d'annulation après le début de la formation, aucun remboursement ne sera effectué.

Dispositions spécifiques aux inscriptions via Mon Compte Formation :

- Le candidat doit prendre connaissance des Conditions Générales de Vente du Compte Formation (CPF) qui ne dépendent pas du LOOF.

#### **VI– ANNULATION DE LA FORMATION**

En cas de force majeure ou dans le cas où le nombre de candidats inscrits est insuffisant, le LOOF se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation.

Dans ce cas, le client peut, sans frais, soit reporter son inscription à une autre session de son choix, soit l'annuler. Dans ce dernier cas, le LOOF rembourse la totalité de la somme versée. Le LOOF ne peut être tenu responsable des coûts ou dommages consécutifs à l'annulation de la formation, ou à son report à une date ultérieure.

#### **VII– ECHEC A L'EVALUATION**

En cas d'échec à la première évaluation, le candidat a le droit à un deuxième essai immédiatement après le premier.

Dans le cas d'un deuxième échec sur la même session, le candidat pourra se présenter à une nouvelle session ou uniquement à l'évaluation en s'acquittant de 50% du coût de la prestation initiale à 288€, soit 144€.

#### **VIII– PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le LOOF et les intervenants concernés sont les seuls propriétaires des supports de formation. Ainsi, toute reproduction ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces documents, sous quelle que forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite du LOOF et des intervenants concernés. Il est également interdit de filmer ou d'enregistrer la formation. Une attestation sur l'honneur vous sera demandée et le LOOF sera en droit de toutes poursuites pénales si celle-ci n'est pas respectée.

#### **IX– RESPONSABILITE - PROTECTION**

L'organisme de formation met tout en œuvre pour garantir un accès continu à la plateforme de formation. Toutefois, il ne saurait être tenu responsable des interruptions dues à des problèmes techniques indépendantes de sa volonté. Dans ce cas, l'organisme de formation proposera un rattrapage de la partie amputée.

#### **X– RESPONSABILITE DU CANDIDAT EN CAS DE COUPURE DE CONNEXION INTERNET**

Lors de la formation dispensée en visioconférence, il appartient au candidat de s'assurer de la qualité et de la stabilité de sa connexion internet. En cas d'interruption ou de dysfonctionnement de la connexion internet du candidat empêchant le bon déroulement de la formation, la responsabilité du LOOF ne saurait être engagée. Aucun remboursement ou report de la session ne pourra être accordé pour cette raison, sauf accord préalable et écrit du LOOF.

#### **XI-Comportement des participants – respect du bon déroulement de la formation**

Le participant s'engage à adopter un comportement respectueux à l'égard des formateurs et des autres participants, et à ne pas perturber le bon déroulement de la formation. Tout comportement inapproprié, irrespectueux ou de nature à nuire au bon déroulement de la session (interventions répétées non pertinentes, propos déplacés, attitude conflictuelle, refus de se conformer aux consignes) pourra entraîner l'exclusion immédiate du participant, sans remboursement des sommes engagées. L'organisme de formation se réserve également le droit de refuser l'accès à une session ou d'y mettre fin en cas de manquement grave à ces règles, afin de garantir la qualité pédagogique et la sécurité des échanges.

## XII- LIEU & HORAIRES

Les horaires de la formation sont rappelés dans la convocation adressée au candidat par le LOOF, quelques semaines avant la formation. La formation est réalisée en visioconférence. La formation respecte les plages horaires mentionnées dans le programme. Une pause est prévue le matin et l'après-midi, ainsi qu'un temps de restauration (d'une heure environ, selon l'avancement du programme)

## XIII- TARIFS, FACTURATION & REGLEMENT

	TARIFS AU 1er janvier 2025	
	HT	TTC
Tarif pour les participants avec financement personnel	240 €	288 €
Tarif pour les participants bénéficiant d'un financement par un organisme *	400 €	480 €

\*Frais annexe, frais administratif, frais divers.

## XIV – LITIGES

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. A défaut, le différent sera soumis aux tribunaux compétents de Bobigny.

## XV – MEDIATION

Retrouvez les coordonnées des médiateurs référencés pour le secteur de la formation sur le site du Gouvernement : <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/mediateurs-references#secteur%2015>

## XVI – DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées dans le cadre de l'inscription sont traitées conformément à la réglementation applicable (notamment le RGPD). Le candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression en contactant : [formations@loof.asso.fr](mailto:formations@loof.asso.fr)

